

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 854

Artikel: A la séance sur la condition sociale de la femme en Suisse : le projet d'assurance-maternité rebondit

Autor: A.W.-G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WILLY-CHAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, Pl. du Fr-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.) Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	---	--

Ne sois pas voleur.
Ne sois pas menteur,
Ne sois pas paresseux.

(Salutation habituelle des Incas
avant l'arrivée des Blancs).

L'année qui s'ouvre

verra, nous le souhaitons, l'accomplissement de vos vœux les plus chers !

Nos groupements féminins seront appelés à travailler avec ardeur à la Saffa 1958 et à la campagne électorale précédant la votation fédérale sur les droits civiques féminins.

Soutenez notre journal fidèlement, il sera à la tâche, n'oubliez pas de verser le montant de votre abonnement 1958 à

8 francs.

Merci à ceux qui se sont acquittés déjà.

Le Mouvement Féministe.

Foi chrétienne et tentation de facilité

Une correspondance, émanant d'une lectrice du « Bund », nous ramène à l'Assemblée de la Fédération suisse des Femmes protestantes, les 8 et 9 novembre. Nous en avons brièvement parlé, mais nous nous proposons d'y revenir parce que le programme a fait une large place au sujet qui va dominer l'année féminine 1958 en Suisse : la campagne électorale et la votation fédérale sur le Message du Conseil fédéral en faveur des droits politiques féminins.

La correspondante du journal bernois, membre de la Fédération des Femmes protestantes, a vivement regretté la position féministe qui a semblé officielle, lors de cette assemblée. En effet, soit M^{me} Denise Berthod, présidente de l'Alliance, dans sa conférence sur le vote des femmes, soit Mlle Madeleine Barot, dans sa conférence sur « Les responsabilités de la femme chrétienne dans le monde d'aujourd'hui », avaient montré que les devoirs des chrétiennes, en Suisse d'abord, avec la première confédération, dans le monde ensuite, avec la seconde, les engageaient à s'intéresser aux affaires publiques.

L'auteur du bref article paru dans le « Bund » laisse entendre que, s'il en va ainsi, si de larges portions de la population féminine protestante adoptent une position suffragiste, on arrivera à une scission entre celles qui veulent s'acquitter uniquement des devoirs traditionnels et celles qui cherchent d'autres champs d'action.

Prévoyant sans doute des réactions de ce genre, qu'elle a certainement observées dans d'autres pays, dans d'autres milieux, Mlle Madeleine Barot s'était attachée d'abord à démontrer que ce n'est pas les théories féministes qui ont changé l'aspect de la société humaine mais que, les conditions sociales ayant changé, à la suite de la révolution industrielle, des progrès de la médecine et de la technique, il avait fallu envisager des modifications dans la condition de la femme. Un simple exemple : les femmes mouraient jadis en grand nombre en mettant au monde des enfants ou à la suite de cet événement. Un homme épousait souvent deux, trois femmes successivement. Les femmes seules et jeunes étaient rares, le problème de leur gain-pain, de leur formation professionnelle ne se posait guère. Les femmes âgées étaient peu nombreuses, la médecine ne prolongeait pas l'existence comme actuellement. Or les isolés forment, chez nous, près de la moitié de la population féminine.

(Suite en page 4.)

A la séance sur

La condition sociale de la femme en Suisse

Le projet d'assurance-maternité rebondit

L'Association des commis de Genève avait organisé, le 4 décembre, à l'Aula de l'Université, une séance publique sur La Condition sociale de la femme en Suisse. Au cours de la séance, les auditrices — il n'y avait que de rares auditeurs — ont appris qu'en Belgique on avait aussi traité ce sujet, mais sur une plus vaste échelle, de manière à obtenir une enquête beaucoup plus complète. Pendant une semaine, tour à tour, les orateurs les plus compétents avaient examiné les divers aspects de la condition sociale des femmes.

A Genève, on y a consacré une soirée avec deux orateurs, M. Marcel Haas, secrétaire général de l'Association des commis de Genève, et M. Albert Sassi, chef du service des relations du travail et inspecteur du travail dans le canton de Genève. Il faut être fort reconnaissants aux organisateurs de l'effort qu'ils ont tenté. Ceci a montré que le sujet est vaste et touffu. Les exposés étaient illustrés de clichés fournis par l'OFIAMT sur des statistiques concernant les salaires comparés des deux sexes, la répartition du travail, des emplois, les salaires et les emplois selon l'âge, les assurances, les maladies, etc. Chacun de ces clichés suscitait des réflexions variées et nous espérons bien, un jour, en présenter quelques-uns à nos lecteurs, qui permettront d'éclaircir mieux ce que l'on sait de la condition de la femme chez nous.

M. Marcel Haas s'attacha surtout à montrer l'extension considérable de la main-d'œuvre féminine dans les emplois, pendant ces dernières années. Il révéla que, dans l'association des commis, on compte à Genève, 2600 femmes et 2400 hommes. Mais ceux-ci sont plus actifs dans les groupements professionnels et partant, en retirent plus d'avantages. Il analysa les raisons pour lesquelles les femmes prennent un emploi, même lorsqu'elles sont mariées. Quant à M. Sassi, il se préoccupa des conséquences que l'occupation féminine entraîne pour la santé physique et psychique de la mère de famille et conclut qu'en Suisse, nous sommes en train d'entamer notre capital santé : de la santé de la mère dépend la santé de la race.

Nous proposons de revenir plus tard à divers problèmes qui furent évoqués ce soir-là, nous choisirons aujourd'hui celui que M. Sassi semblait avoir le plus à cœur, celui que nous avons discuté maintes fois dans nos colonnes : celui qui attend toujours sa solution chez nous, l'assurance-maternité.

L'orateur fit bien sentir que le peuple

suisse, l'un des privilégiés du monde, puisqu'il a été épargné par les deux guerres mondiales et puisqu'il jouit depuis dix ans d'une prospérité économique exceptionnelle, aurait dû réussir à mettre sur pied une assurance-maternité convenable, conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail et à l'exemple que nous donnent de nombreux pays appauvris.

M. Sassi voit cette carence et l'échec du projet de 1934 dans le fait que la commission qui l'avait établi ne comptait que deux femmes. Nous sommes de son avis. Nous croyons aussi, avec lui, que la généreuse somme de deux francs qui était allouée par jour pour l'entretien de la mère était ridicule et qu'il ne valait guère la peine de soutenir une telle proposition.

Si l'on consentait cependant à donner une allocation aux mères qui en ont réellement besoin, laissant de côté celles qui sont suffisamment pourvues, on n'aurait à tenir compte que de 45.000 naissances annuelles. Il suffirait des cotisations régulières et d'une allocation fédérale de 27 millions, pour que l'assurance-maternité puisse s'organiser selon les normes sociales convenables.

Subside fédéral

Ces suggestions éloquentement présentées par M. Sassi, méritent d'être discutées. Prenons d'abord la contribution annuelle de 27 millions qui serait demandée à la Confédération. Dans l'avant-projet de 1954, la Confédération prétendait ne contribuer que pour une somme de 14 millions. Ce n'était pas grandiose, on en conviendrait, quand il s'agit de la naissance du peuple de demain. Mais enfin, pensait-on, on fait ce qu'on peut... Or, il semble bien qu'on puisse être plus généreux. Jugez-en : Dans son message du 1er février 1957, le Conseil fédéral envisageait froidement de supprimer l'impôt sur la bière, qui rapporte par an une douzaine de millions de francs. Ainsi, dans le budget, il semble que douze millions de plus ou de moins représentent une oscillation peu sensible. Les 14 millions proposés pour l'assurance-maternité n'étaient donc qu'une charge relativement légère. Doublons les carrément et réclamons 28 millions, pour une cause qui en vaut la peine.

A ce prix, et avec les cotisations régulières, on pourrait allouer, au moment d'une naissance, une indemnité journalière suffisante. Mais pour cela, il faut consentir de n'aider que 45.000 mères sur 85.000. Ce consentement, notre opinion publique n'est pas près de le donner parce qu'elle a une conception massive de la sécurité sociale. Cette conception est-elle justifiée ? — Il se peut que non et nous avons été heureuse de constater qu'un homme aussi averti que M. Sassi des conditions sociales des travailleuses, ne la partageait pas.

Essayons de voir clair dans l'idée que nous nous faisons de la sécurité sociale.

Prestations identiques

On croit communément que les assurances sociales, pour être acceptables et ne pas avoir l'allure d'une aumône, doivent répartir des prestations identiques entre tous les cotisants.

Cette croyance n'est-elle pas erronée et ne ruine-t-elle pas les caisses et, pire encore, les finances publiques dans certains pays ?

saïs même que l'aide apportée soit efficace parce qu'elle est trop divisée ?

Réfléchissons-y. Que demandons-nous aux assurances, à la sécurité collective ? Nous avons besoin de savoir que, si le malheur, la maladie, la misère s'abattent sur nous, une cause collective, à laquelle nous aurons contribué, viendra à notre secours.

Au contraire, si nous restons parmi les heureux, si de fâcheuses circonstances nous sont épargnées, pourquoi réclamer des prestations qui ne nous sont pas nécessaires ? Tant que nous sommes en mesure de pourvoir à nos besoins, ne devrions-nous pas renoncer à notre part, pour qu'elle vienne en supplément à ceux pour qui elle serait indispensable ?

Le sens de la responsabilité

Ce raisonnement nous paraît s'appliquer spécialement bien à l'assurance-maternité : une naissance ne saurait être assimilée à une maladie, à un fâcheux coup du sort, à une charge pénible imprévue...

Lorsque les discussions autour de l'avant-projet battaient leur plein, un des arguments des adversaires était le suivant : un père de famille risque de perdre le sens de sa responsabilité s'il compte toujours sur l'appui collectif à chaque naissance. Il y avait là une part de vérité. Un père de famille qui en a les moyens devrait avoir à cœur d'acquiescer lui-même les frais d'une naissance. Toutefois, il est juste que les pères ou les mères moins favorisés soient soutenus et que, sans angoisse, ils puissent attendre l'accroissement de leur famille.

Un système dégressif

L'expérience socialiste tentée dans divers pays prouve qu'on ne parvient pas à rendre égale la situation économique de tous les hommes. Il y a partout des privilégiés et d'autres qui le sont moins. Le fait est reconnu par le système des impôts progressifs selon le revenu.

Ne pourrait-on donc pas établir un système d'allocations maternité dégressif, selon le revenu. Les moins argentés recevraient des

prestations importantes et suffisantes, ces prestations décroîtraient à mesure que la famille appartiendrait à une classe de revenu supérieur. Une allocation symbolique serait versée à ceux qui sont en mesure de s'acquitter eux-mêmes. Les autres ne se sentiraient pas assistés, puisqu'ils seraient membres cotisants.

Ne trouverait-on pas ainsi une solution honorable et juste à un problème qui devrait être depuis longtemps résolu ?

Pour éviter la détérioration morale

Une organisation d'assurance de ce genre m'apparaît propre à résoudre une autre difficulté à laquelle M. Sassi a fait allusion : la démoralisation menaçante, qui a atteint un des peuples les mieux assurés du monde : les Suédois.

A mainte reprise on a signalé, ces dernières années, les excès auxquels se livrent les adultes ou la jeunesse de ce pays trop heureux, où le souci matériel a été éliminé dans une grande mesure, grâce à des conditions économiques favorables, qui ont permis d'élaborer un des systèmes de sécurité sociale les plus perfectionnés du monde. On cite aussi la dégradation morale que provoque, dans d'autres pays, la pratique des lois sociales dont on abuse scandaleusement. M. Sassi se contente de dire, qu'en Suisse, nous ne risquons rien, étant très peu avancés, nous ne possédons sur le plan national, que l'assurance-veillesse et survivants.

L'expérience d'autrui doit être profitable. Il ne servirait à rien de constater les erreurs commises ailleurs si cela ne nous empêchait pas de les commettre. Ce qui importe, pour que l'équilibre moral humain soit préservé n'est-ce pas le stimulant de la réussite personnelle ? Ne faudrait-il pas que chacun se fasse un point d'honneur de réussir à gagner sa vie, celle des siens ? Un point d'honneur aussi de constituer des réserves pour faire face à des éventualités comme une maladie, un accident, une naissance ?

(suite en page 2)

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIDOT Tél. 214 12 27

- Formation de gouvernantes institutrices pour familles suisses et étrangères
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER

Mlle Fasanino cantatrice et professeur de chant nous parle de l'

Or du Rhin

Pour la 7e fois depuis la guerre, Bayreuth a rouvert les portes du Festspielhaus, pour la 7e fois les petits-fils du grand Richard Wagner, Wieland et Wolfgang ont collaboré et ont continué leurs recherches d'une mise en scène qui réponde à l'évolution du goût moderne dans la représentation scénique de ces chefs-d'œuvres.

En tout premier lieu il faut les féliciter du résultat obtenu ; choix des chefs d'orchestre et des chanteurs du plus modeste choriste au soliste de réputation mondiale indiscutée ; même les plus petits rôles sont tenus par des chanteurs de classe et tous de la même belle école de chant.

Chacun, on le sent, donne son maximum, par conscience professionnelle et par amour de la musique du Maître qu'ils comprennent et qu'ils sentent.

L'Or du Rhin est composé de 4 tableaux qui se suivent sans interruption ni entracte d'aucune sorte, l'orchestre continuant la liaison d'un tableau à l'autre. Le public est convié à prendre place, après les 3 fanfares composées par Richard Wagner sur des motifs empruntés à l'œuvre même.

La 1re sonne une fois 15 minutes avant le spectacle, la 2e 10 minutes avant et la 3e 5 minutes. A 19 heures précises, les grandes portes à gauche et à droite du théâtre se ferment, l'obscurité totale se fait durant quelques minutes, le silence règne complet et l'orchestre prélude invisible, l'impression est inoubliable. Durant près de trois heures, ce public saura se taire et écouter attentif cet orchestre magnifique de 140 artistes, recrutés un peu partout en Allemagne et en Autriche, dont les instruments, par la magie de son chef, ont un fondu miraculeux où jamais un éclat ne couvrira une voix, Hans Knappertsbusch sait nous donner cela. Cordes, bois, et cuivres, mariés, mélangés, harmonisés, dosés, dispenseront, dans une même vague venue de l'invisible, tout l'accompagnement de la trame de l'action. Le premier tableau nous conduit dans les profondeurs bleuâtres du Rhin. Au milieu de la scène l'OR est encore invisible et dans la demi-obscurité, les Trois Filles du Rhin veillent sur lui. Leurs yeux et leurs chants sont troublés par l'arrivée d'Albéric, le Nibelungen, un des nains du Nibelheim. Il brûle de convoitise luxurieuse et essaie de saisir une des gracieuses ondines. Le premier rayon de soleil, l'OR apparaît brillant à travers l'onde. Albéric apprend que celui qui forgera un anneau avec l'OR acquerra la Toute-Puissance, s'il fait serment de renoncer à l'Amour. Aussitôt il maudit l'Amour, arrache l'OR et disparaît au milieu des plaintes des Filles du Rhin. Ce premier tableau a suivi un prélude orchestral ravissant, on entend alors les chants des ondines, un trio de soprano, mezzo et alto : Dorothea Siebert, Paula Lenchner, Elisabeth Schärtel et une splendide basse de Munich, Gustav Neidlinger, Albéric. La réussite scénique est absolue, à mon avis. Les Filles du Rhin apparaissent tantôt à droite, tantôt au centre, en haut de la scène, tantôt à gauche, Wieland Wagner a imaginé de surveiller la scène par un grand disque, très en pente, sur lequel des projecteurs envoient des jeux de lumière bleutés plus ou moins intenses et mouvants.

La bonne aïeule

« L'argent » a servi de thème de discussion à des groupes féminins, à des groupes de jeunesse, selon les textes de base fournis par une brochure parue aux éditions Labor et Fides. Le récit publié ici est la description d'un cas psychologique dont « l'argent » est responsable.

Elle avait le teint frais pour son âge ; elle avait spécialement soigné sa mise ce jour-là, car elle venait de célébrer son quatre-vingtième anniversaire. Sa nombreuse parenté avait voulu célébrer cette journée avec toute la solennité désirable, d'autant plus que, cinq ans auparavant, la guerre était encore en train de ravager l'Europe, et l'aïeule avait refusé catégoriquement de voir fêter ses « soixante-quinze printemps » comme elle disait ; il fallait donc fêter d'autant mieux son entrée dans la neuvième décennie.

Avant midi déjà, elle avait eu la visite de ses deux filles et de ses deux fils, avec leurs maris et leurs femmes et dix petits-enfants, et aussi toute une cohorte de neveux et nièces avec leur progéniture, et même une charmante arrière-petite-fille, qui avait récité « sans faute » une petite poésie. Une vraie marée de fleurs avait submergé l'appartement, et le dîner avait rassemblé tout le monde, avec aussi les parents éloignés et ce qui lui restait de vieux amis. Dix heures sonnèrent ; à cause du grand âge de la jubilaire, tout le monde était parti, après l'avoir encore félicitée ; la vieille servante qui l'entourait

Au 2e tableau nous sommes transportés sur une hauteur où règne le brouillard d'Or Wotan, le dieu puissant et sa femme Fricka contemplant la Walhalla, la haute et aérienne demeure bâtie par les Géants Fasolt et Fafner. En récompense de leur travail, Wotan leur a promis la belle Freia, déesse de la Jeunesse et de l'Amour, sœur de Fricka et des autres dieux Donner et Froh. Les Géants viennent chercher leur prix, mais Wotan ne tient pas sa promesse et refuse de livrer Freia. Une querelle se déchaîne interrompue par Loge le dieu du Feu, solitaire, subtil et puissant, il déclare avoir parcouru le monde vainement pour trouver une récompense à donner aux géants pour leur travail, afin de libérer Freia de cette dette. Mais, dit-il, par tout l'Amour est souverain, seul le Nibelung Albéric l'a maudit et à ce prix il a pu s'emparer de l'Or auquel est attaché le Pouvoir Absolu.

Les géants sont prêts à renoncer à la belle déesse si on leur livre l'Or. Mais Wotan refuse, avide qu'il est de puissance et laisse emmener la déesse malgré les protestations des autres dieux, la scène s'obscurcit et Wotan décide de descendre avec Loge au Nibelung pour s'emparer de l'Or.

Au 3e tableau, les voyageurs arrivent dans les cavernes mystérieuses du Nibelheim où Albéric, le nain, avec tout un peuple de Nibelungen forgent l'Anneau tout-puissant ; Loge et Wotan sont accueillis avec méfiance et le Nibelung voulant les émerveiller se pare du Tarnhelm, le casque magique qui alternativement le rend invisible, le change en dragon et en crapaud, sur quoi, quand il reprend sa forme, les deux dieux le garrottent et avec l'Or l'emportent vers les hauteurs.

La mise en scène de ce tableau est bien réussie grâce aux jeux de lumière qui alternent ; du fond de la grotte obscure un curieux concert invisible aux cris sourds et inarticulés donne fort bien l'impression d'un peuple œuvrant avec acharnement, Loge c'est le beau ténor Ludwig Suthaus au jeu vivant et plein de feu, il porte un curieux costume imitant des langues de feu sur son torse et sur ses bras. Wotan, Hans Hotter, majestueux en toge à gros plis, a grande allure, superbe timbre de basse, qu'on aimerait moins nasal.

Au 4e et dernier tableau nous voici à nouveau retournés sur les hauteurs brumeuses. Les dieux ont obligé Albéric, écumant de fureur, à rapporter et à rendre l'Or, l'Anneau et le Tarnhelm. En s'enfuyant il charge l'Anneau d'une malédiction que Wotan malgré l'avertissement d'Erda, la déesse mère de toute chose, contemple insouciant à son doigt. Pourtant pris d'angoisse et sur l'insistance des géants, il cède. Les deux géants ayant rendu Freia, se battent à mort pour garder l'Or, l'Anneau et le Tarnhelm, Fasolt succombe, Fafner triomphant s'en va avec le trésor, oubliant son épée que recueille Wotan. Déjà la malédiction qui s'attache à l'Or fait son œuvre. Tout au long de cette œuvre la musique suit et souligne si bien l'action qu'elle suggère en nous, visions et tableaux et la nouvelle mise en scène de W. W. laisse notre imagination compléter à notre goût.

En cela, du reste, le petit-fils du Maître ne fait que suivre ce que ce dernier écrivait à

de ses soins depuis 25 ans, l'aïda comme toujours à se mettre au lit, la couvrait comme d'habitude de son bel édredon piqué et s'en alla, en éteignant la lumière.

Tout d'abord, la vieille dame resta tranquillement étendue dans l'obscurité. Mais bientôt, elle sentit comme une inquiétude l'envahir ; elle s'agita, se tourna et se retourna dans son lit, changea de position sans parvenir à retrouver son calme. C'était sûrement ce verre de vin rouge qui lui avait fait du mal ; depuis si longtemps qu'elle n'en buvait plus une goutte ! Elle payait maintenant le prix de cette « exception » : les jambes lourdes comme du plomb, la tête qui tournait, les yeux qui ne voulaient pas se fermer et regardaient, grands ouverts, dans l'obscurité !

Décidément, le sommeil ne voulait pas venir. Elle se retourna encore plusieurs fois dans son lit, puis elle se leva ; elle alluma sa lampe de chevet, enfila sa robe de chambre si douillette et s'installa dans son grand fauteuil à oreillettes. Oh oui ! elle était beaucoup mieux assise ainsi que couchée.

Elle ferma les yeux et repassa dans sa mémoire les événements de la journée. Depuis 20 ans, elle était veuve ; mais elle n'avait pas pu oublier son mari ; elle pensait à lui et se représentait ce qu'aurait été cette fête s'il avait été encore là ! certainement, il aurait été heureux avec elle.

Car vraiment, c'avait été une belle fête. Au dessert, on avait fait beaucoup de discours en son honneur ; toute le monde avait loué sa générosité, car elle faisait beaucoup pour les pauvres de la ville et de la région,

La Convention sur les droits politiques de la femme a maintenant quarante-et-un Etats signataires, et vingt-huit Etats sont parties à la Convention.

• • •

La Convention sur la nationalité de la femme mariée a été ouverte à la signature et ratification ou accession par les Etats le 20 février 1957. Elle a été signée le jour de l'ouverture par les représentants du Canada, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Guatemala, République dominicaine, Royaume-Uni et Uruguay. Depuis, la Convention a été signée par le Chili, l'Inde, l'Irlande, Israël, la Norvège, le Portugal, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la Suède, la Tchécoslovaquie, l'Union des Républiques

DÉPUTÉES AU BUNDESTAG

Les élections du 15 septembre ont envoyé au Bundestag 48 femmes (sur 497 membres, rien à craindre de la concurrence féminine !) : 22 chrétiennes-démocrates, 22 socialistes, trois libérales, une représentante du parti allemand, Mme Marie Lüders (Berlin), libérale, docteur des sciences politiques, députée au Reichstag de la République de Weimar, dès lors persécutée par le régime nazi, jetée en prison. A la fin de la guerre, elle se fit ouvrière agricole pour subsister ; en 1946, on la trouve institutrice en Bavière, puis professeur à l'Institut des sciences sociales de Berlin ; elle représente Berlin au Parlement de Bonn depuis 1953. C'est elle qui a ouvert la législature, le 15 octobre, comme doyenne d'âge.

S. F.

Assurance-maternité

(Suite de la page 1.)

Tous ne peuvent y parvenir, nous le savons bien, trop de circonstances individuelles et extérieures interviennent, d'où la nécessité des réseaux d'assurance complets. Mais pour que la sécurité soit réelle, il faut que les finances publiques soient bien équilibrées, or elles ne le sont pas, si on abuse des caisses d'assurance. La sécurité est aussi d'un mince secours si les prestations sont divisées entre trop de bénéficiaires. Partout, les allocations dégressives, selon les moyens de l'assuré, permettraient de sauvegarder la moralité et la santé des finances.

A. W.-G.

Louis II de Wahnfried le 17 mai 1881 : « Je désire voir représenter sur scène quelque chose de bien défini et d'un effet poétique qui ne rappelle point la pompe du théâtre d'opéra, je rêve d'une scène dont les décors ne seraient qu'un fond visuel silencieux, sorte de cadre en rapport avec le caractère de la situation ».

Je crois que ce jeune artiste décorateur a su répondre au vœu de son grand-père. Je me hâte d'ajouter que l'on sent fort bien que cette mise en scène n'a rien de définitif, elle pourra être modifiée et améliorée, c'est en cela qu'elle est attachante et au lieu de la repousser par parti-pris elle doit être, à mon avis, encouragée et jugée avec intelligence.

(A suivre.)

elle avait toujours aidé ses parents dans le besoin. Ces témoignages de reconnaissance étaient sincères, certainement !

Mais qu'était-ce là, tout d'un coup ? Quelque chose, comme une ombre, flottait obstinément devant elle... oh ! oui, oui, ce Jean-Christophe, son jeune neveu, le rebelle. Mais il y a plus de vingt ans qu'il est mort, elle l'avait complètement oublié... pourquoi donc son souvenir reparait-il si brusquement devant elle ?

Oh ! c'était une ancienne histoire. Elle l'aimait vraiment bien, ce Jean-Christophe ; qu'il était intelligent et éveillé déjà comme petit garçon ! ses parents, et elle aussi, trouvaient qu'il promettait beaucoup pour l'avenir. Or, un jour, il vint chez elle et lui dit : « Taute, prête-moi 2000 francs ». — « 2000 francs ? » C'était une grosse somme à l'époque, elle ne la possédait pas et aurait dû la demander à son mari. « Pourquoi as-tu besoin de cet argent ? »

Le jeune homme se taisait.

« As-tu des dettes ? »

— Non.

— Des dettes de jeu, peut-être ?

— Non.

— Est-ce pour... une femme ? la faire taire ? t'en débarrasser ?

— Non plus.

— Alors, pourquoi faire, mon cher enfant ?

— Oh ! tante ! personne ne comprend ! Ne parlons pas de la famille, ce serait trop lui demander ; mais les éditeurs... ils ont un horizon borné, ils n'acceptent que des best-sellers. J'ai fait un travail — une critique des

AUTOUR DU MONDE

Conventions internationales en 1957

socialistes soviétiques et la Yougoslavie. Le nombre total des Etats signataires de la Convention est actuellement de vingt.

Le 7 juin 1957, Israël a été le premier Etat à ratifier la Convention ; depuis, des instruments de ratification ont été également déposés par la République dominicaine et le Royaume-Uni.

• • •

Au 30 septembre 1957, la Convention internationale du Travail No 100, relative à la rémunération égale de la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, a été ratifiée par vingt-trois Etats. Depuis la publication du dernier bulletin d'information, l'Albanie, le Brésil, l'Equateur, la Roumanie et la Syrie ont ratifié cette Convention.

PAIRESSSES A VIE ET PAIRESSSES DE DROIT HÉRÉDITAIRE

Les quotidiens de notre pays ont fait état de la nouvelle transmission de Londres, concernant la présence possible de « paires » à la Chambre des Lords.

Le « Women's Bulletin » nous invite à considérer cette réforme constitutionnelle avec un enthousiasme modéré.

Le « Times » du 25 novembre prétend que c'est une mesure grâce à laquelle le gouvernement propose, non seulement de créer des titres de pairs à vie, mais d'admettre les femmes à siéger et à voter, sur un pied d'égalité avec les hommes. Sûrement non ! Le seul article de cette loi se rapportant aux femmes dit ceci : « un titre de pair à vie peut être conféré à une femme, dans cette section ». Sans doute les femmes qui recevront le titre à vie pourront siéger et voter comme les hommes, mais seulement celles-ci. Il n'y a rien dans la loi permettant aux quelques-unes — vingt environ — qui sont paires de droit héréditaire, de prendre leur place légale à la seconde Chambre. Jusqu'à ce qu'on ait obtenu ce droit, les féministes ne seront pas satisfaites, même si la Chambre des Lords était envahie de centaines de paires à vie. Jadis, l'histoire nous le dit, les paires de droit héréditaire siégeaient, elles doivent être rétablies dans leurs prérogatives.

Omission

Nous nous excusons d'avoir omis, lors de la mise en pages de l'article biographique sur Mlle Hélène Naville, une note indiquant le titre et l'année de l'ouvrage consacré par cet écrivain à son grand-père. La voici : Hélène Naville — Ernest Naville, sa vie, sa pensée. 1917.

Ecole Lémania LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

des l'âge de 10 ans

conditions mondiales actuelles — personne ne veut l'éditer. Je voudrais l'imprimer à mes frais.

Elle avait été ahurie.

« Ma foi, mon garçon », avait-elle dit, « si personne ne veut de ton travail, cela veut dire sans doute qu'il est mauvais ».

— Tu te trompes comme tout le monde... d'ailleurs, je n'attendais pas de toi plus de compréhension pour mon travail lui-même, mais seulement pour ma position. Mon oncle et toi, vous ne serez pas plus pauvre avec 2000 francs de moins, vous sentirez à peine cette dépense. Et puis, je te promets de te rendre cet argent ; quelques exemplaires de mon livre se vendront certainement. Aide-moi, ma tante ! »

(à suivre)

UNE SALLE

DE BAINS

1 m²

GRASSET

B. PETZOLD

17, SERVETTE

Tél. 33 80 30